

Communiqué de presse

« L'accès et le maintien au travail des personnes handicapées est fondamental pour l'équilibre des familles »

Monique Gibotteau, 2^e vice-présidente du conseil général en charge des solidarités, présidente déléguée de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), signe la charte de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, lundi 17 novembre 2008. Cette charte, qui existe depuis 2001, est renouvelée pour la période 2009-2011. Elle a pour but d'accroître la coordination des acteurs qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'objectif est précis : œuvrer pour l'emploi des personnes handicapées en définissant les rôles de tous les acteurs et en coordonnant leurs actions. Pour Monique Gibotteau, *« l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées est fondamental pour l'équilibre des familles, financièrement bien sûr, mais aussi en terme d'insertion dans la société »*.

La présidente de la MDPH précise, en outre, que cette charte est *« essentielle car elle permet de prévenir les risques de désinsertion des travailleurs handicapés en définissant précisément le rôle de tous les acteurs »*. *« En définissant le rôle de chacun, nous permettons aux familles dont un des proches est handicapé et aux personnes seules d'être sécurisées ; elles disposent d'un accompagnement personnalisé et savent quel est le bon interlocuteur en cas de difficulté au travail. C'est fondamental »*.

Le rôle primordial de la MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées est le guichet unique pour les personnes handicapées. La MDPH accueille, informe et accompagne les personnes handicapées dans leurs démarches et surtout, dans l'insertion professionnelle. *« Lorsqu'une personne est reconnue comme travailleur handicapé, la MDPH s'engage à la suivre de manière prioritaire ; c'est particulièrement important car il ne faut pas ajouter un risque social de perte d'emploi à la douleur d'une situation de handicap. »*

→ En 2008, le conseil général consacre 27 millions d'euros pour venir en aide aux personnes handicapées.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr